

## Question de synthèse étayée par un travail préparatoire

*Il est demandé au candidat :*

*1. de conduire le travail préparatoire qui fournit des éléments devant être utilisés dans la synthèse.*

*2. de répondre à la question de synthèse :*

- par une argumentation assortie d'une réflexion critique, répondant à la problématique donnée dans l'intitulé,*
- en faisant appel à ses connaissances personnelles,*
- en composant une introduction, un développement, une conclusion pour une longueur de l'ordre de trois pages.*

*Ces deux parties sont d'égale importance pour la notation.*

*Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.*

THÈME DU PROGRAMME :

**Croissance, capital et progrès technique**

**Travail préparatoire** (10 points)

**Vous répondrez à chacune des questions en une dizaine de lignes maximum.**

- 1)** Donnez la signification de la donnée soulignée. (**Document 1**) (1 point)
- 2)** Comment les pouvoirs publics contribuent-ils à l'effort de recherche et développement ?, (**Document 1**) (2 points)
- 3)** À l'aide des données du **document 2**, montrez l'importance prise aujourd'hui par les innovations de produit dans les stratégies d'innovation des entreprises. (1 point)
- 4)** Expliquez comment l'innovation permet d'accroître la compétitivité des entreprises. (**Document 2**) (2 points)
- 5)** Comment peut-on justifier les politiques publiques de soutien financier aux investissements privés en recherche et développement ? (**Document 3**) (2 points)
- 6)** Montrez que la mise en relation des différents acteurs d'un pôle de compétitivité est favorable à l'innovation. (**Documents 3 et 4**) (2 points)

**Question de synthèse** (10 points)

**Vous montrerez que l'innovation résulte de l'action des entrepreneurs mais aussi de celle des pouvoirs publics.**

## DOCUMENT 1

**Dépenses intérieures de recherche et développement (DIRD)  
des administrations et des entreprises**

|   | DIRD en 2007                |   | Evolution du montant de DIRD entre 2002 et 2007 (en %) | Part du financement public reçu par les entreprises en 2007 dans le montant total de DIRD exécutées (en %) |
|---|-----------------------------|---|--|--|
|   | Montant en millions d'euros | En % du montant total de DIRD exécutées |  |  |
| <b>Dépenses intérieures de recherche et développement exécutées par les entreprises</b> | <b>24470</b>                | <b>63,2</b>                             | <b>+ 12,0</b>  | <b><u>11,2</u></b>   |
| Dont branches <sup>1</sup>  |                             |   |  |  |
| - industrie pharmaceutique  | 3563                        | 9,2                                     | + 27,4   | 1,3  |
| - industrie automobile  | 3490                        | 9,0                                     | + 9,4  | 0,5  |
| - construction aéronautique et spatiale   | 2661                        | 6,8                                     | + 14,3   | 42,8   |
| - équipements de communication  | 2461                        | 6,4                                     | -13,9  | 18,0   |
| Dépenses intérieures de R&D exécutées par les administrations <sup>2</sup>              | 14220                       | 36,8                                    | + 14,3   |  |
| Dont enseignement supérieur   | 7646                        | 19,8                                    | nd <sup>3</sup>  |  |

(1) : toutes les branches ne sont pas représentées ;

(2) : Administrations publiques et institutions sans but lucratif.

(3) : Donnée non disponible.

Source : D'après l'Insee, www.insee.fr

## DOCUMENT 2

**Les objectifs des entreprises qui innovent, selon le secteur d'activité**

| En % des entreprises innovantes                           | Élargir ou renouveler la gamme | Conquérir de nouveaux marchés | Améliorer la qualité | Réduire les coûts unitaires | Améliorer l'impact sur l'environnement |
|---|--------------------------------|-------------------------------|----------------------|-----------------------------|--|
| Secteur de l'habillement                                  | 46,9                           | 44,7                          | 30,5                 | 11,3                        | 7,7                                    |
| Secteur de l'édition et de l'imprimerie                   | 41,1                           | 40,7                          | 46,6                 | 39,8                        | 13,5                                   |
| Secteur pharmaceutique                                    | 73,2                           | 57,8                          | 44,1                 | 24,5                        | 31,5                                   |
| Secteur de l'industrie automobile                         | 64,6                           | 57,7                          | 46,0                 | 38,4                        | 23,2                                   |
| Secteur de la production de combustibles et de carburants | 33,9                           | 32,6                          | 21,8                 | 11,1                        | 45,1                                   |
| <b>Ensemble des secteurs</b>                              | <b>55,5</b>                    | <b>49,5</b>                   | <b>41,0</b>          | <b>26,1</b>                 | <b>21,9</b>                            |

Champ : Entreprises industrielles de 20 salariés ou plus, innovantes entre 2004 et 2006 en produits et en procédés.

Lecture : 55,5 % des entreprises du champ indiquent que leurs activités d'innovation ont permis d'élargir ou de renouveler la gamme de leurs produits.

Source : D'après *Enquête Statistique Publique*, réalisation Sessi - CIS 2006

### DOCUMENT 3

Un agent ne peut, en général, s'approprier tous les bénéfices associés à son invention : d'autres agents pourront utiliser le savoir nouveau qu'il a produit pour réaliser à leur tour des inventions, sources pour eux de bénéfices, sans rémunérer l'inventeur initial (rémunère-t-on aujourd'hui l'inventeur de la roue ?). Ainsi, le rendement privé de la recherche peut être inférieur à son rendement social. En conséquence, les agents peuvent sous-investir en recherche, se cantonnant aux projets qui ont un rendement privé suffisant, alors que d'autres projets auraient un rendement social élevé mais ont un rendement privé trop faible. La mission de l'État dans un tel cadre est de faire en sorte que l'investissement en recherche soit à la mesure du rendement social de cette activité [...]. L'État dispose pour cela d'une riche palette d'outils : il peut investir lui-même dans un système de recherche publique, comblant directement le déficit en recherche ; il peut encourager les firmes à investir en augmentant le rendement privé, à travers des subventions, des avantages fiscaux ou autres ; il peut tenter de limiter les imperfections des marchés en modifiant le contexte institutionnel dans lequel les agents opèrent (politique de concurrence, législation des brevets).

Source : D. GUELLEC, *Economie de l'innovation*, Collection Repères, La Découverte, 2009

### DOCUMENT 4

Un pôle de compétitivité rassemble sur un territoire donné, des entreprises, des laboratoires de recherche et des établissements de formation pour développer des synergies et des coopérations. D'autres partenaires dont les pouvoirs publics, nationaux et locaux, ainsi que des services aux membres du pôle sont associés. L'enjeu est de s'appuyer sur les synergies et des projets collaboratifs<sup>(1)</sup> et innovants pour permettre aux entreprises impliquées de prendre une position de premier plan dans leurs domaines. [...]

Chaque pôle de compétitivité élabore sa propre stratégie à cinq ans, ce qui lui permet de : concrétiser des partenariats entre les différents acteurs ayant des compétences reconnues et complémentaires ; bâtir des projets collaboratifs stratégiques de R&D qui peuvent bénéficier d'aides publiques ; promouvoir un environnement global favorable à l'innovation et aux acteurs du pôle en conduisant des actions d'animation, de mutualisation ou d'accompagnement des membres du pôle sur des thématiques telles que la formation et les ressources humaines, la propriété industrielle etc. [...]

L'État s'attache à promouvoir un environnement global favorable aux entreprises et à l'innovation et à soutenir l'effort de recherche et de développement déployé au sein des pôles de compétitivité.

(1) Projet réunissant au moins dix entreprises et un laboratoire en vue d'une innovation susceptible d'atteindre le marché à 5 ans.

Source : [www.industrie.gouv.fr/liste\\_index/148.html](http://www.industrie.gouv.fr/liste_index/148.html)